

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 5 décembre 2022 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 258-12-2022 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Marie Gervais.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 259-12-2022 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Philippe Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour, avec son ajout.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

Rés. 260-12-2022 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. **RAPPORT DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS**

5.1. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS**

6. **FINANCE**

6.1. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS**

Rés. 261-12-2022

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois de novembre 2022, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Le rapport se décrit comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Vicki Turgeon	747,34 \$
Vicki Turgeon	158,67 \$
Vicki Turgeon	1 831,08 \$
Vicki Turgeon	407,99 \$
Vicki Turgeon	432,85 \$
Vicki Turgeon	7 590,39 \$

6.2. **ADOPTION DES COMPTES DU 8 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2022**

Rés. 262-12-2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer (montant : 62 407,04 \$) et des chèques émis (montant : 25 009,65 \$ à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 87 416,69 \$;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2022 soient acceptées et/ou payées.

ADOPTÉE

7. **URBANISME**

7.1 **PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 8 NOVEMBRE 2022 : 5**

- 1 Bâtiment accessoire
- 1 Installation septique
- 3 Rénovations

8. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES**

9. **ADMINISTRATION**

9.1 **ENTÉRINER L'AUGMENTATION SALARIALE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Rés. 263-12-2022

Il est proposé par Marie Gervais, **appuyé** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton entérine l'augmentation salariale de Mme Catherine Dugas en date du 1^{er} octobre 2022, tel que mentionné dans le contrat de travail adopté le 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

9.2. ENTÉRINER L'ACHAT D'ÉLECTRODES PÉDI-PADZ II ZOLL AED PLUS ET PRO

Rés. 264-12-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un défibrillateur et qu'elle doit s'assurer de fournir des électrodes non périmées ;

CONSIDÉRANT QUE les électrodes achetées en 2020 ont une date de péremption de 20 à 24 mois et que les électrodes pédiatriques ont expirées ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Philippe Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton entérine l'achat d'électrodes pédiatriques Pédi-padz II Zoll AED Plus et Pro pour le défibrillateur au montant de 138 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

9.3. ENTÉRINER LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – LA MAISON DE LA FAMILLE « LES ARBRISSEAUX »

Rés. 265-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton entérine la demande de soutien financier 2022, ayant eu lieu le 2 décembre 2022.

ADOPTÉE

9.4. RENOUVELLEMENT ET AJUSTEMENT CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Rés. 266-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la signature des contrats de travail pour la directrice générale/greffière-trésorière ainsi que pour la greffière-trésorière adjointe et l'employé de voirie, en conformité avec les ententes déjà présentées au Conseil. Le salaire de la personne préposée à l'entretien de l'hôtel de ville sera majoré au montant de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2023.

ADOPTÉE

9.5. PRIME DE RENDEMENT 2022 POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rés. 267-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton verse une prime de rendement d'un montant de 2 000 \$ à Mme Turgeon, pour l'année 2022.

ADOPTÉE

9.6. TÉLÉTRAVAIL – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Rés. 268-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **appuyé** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise l'achat des équipements informatiques spécifiés dans l'offres de service reçu en date du 17 novembre 2022, et ce, pour un montant de l'ordre de 1 335 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

9.7. CALENDRIER 2023 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

JANVIER	9 Janvier 2023 à 19 h
FÉVRIER	6 Février 2023 à 19 h
MARS	6 Mars 2023 à 19 h
AVRIL	3 Avril 2023 à 19 h
MAI	1 Mai 2023 à 19 h
JUIN	5 Juin 2023 à 19 h
JUILLET	3 Juillet 2023 à 19 h
AOÛT	14 Août 2023 à 19 h
SEPTEMBRE (MARDI)	5 Septembre 2023 à 19 h
OCTOBRE	2 Octobre 2023 à 19 h
NOVEMBRE	6 Novembre 2023 à 19 h
DÉCEMBRE	4 Décembre 2023 à 19 h

Rés. 269-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023.

ADOPTÉE

9.8. CONGÉS DES FÊTES – FERMETURES DU BUREAU MUNICIPAL

Rés. 270-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Philippe Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la fermeture des bureaux municipaux à compter du 22 décembre 2022, midi pour réouverture le 4 janvier 2023.

ADOPTÉE

9.9. INTER-MUNICIPALISATION 2023 – EN FIXER LES CONDITIONS

Rés. 271-12-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter une formule de compensation pour l'inter-municipalisation afin que :

- le montant du remboursement du supplément demandé aux non-résidents soit, pour l'année 2023, d'un maximum de 300 \$ par enfants, sans maximum par famille, pour les activités sportives et culturelles offertes à l'Avenir, Richmond et Drummondville ;

- le montant de remboursement pour une inscription à l'une des trois bibliothèques suivantes, soit de l'Avenir, de Richmond, ou de Drummondville soit d'un maximum de 150 \$ par famille ;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte, pour 2023, une formule de compensation pour l'inter-municipalisation selon les conditions suivantes :

- l'enfant inscrit à une des activités sportives devra présenter un document attestant son inscription et fournir un reçu pour les frais d'inscription, mentionnant la portion du supplément demandé aux non-résidents, et ce, au plus tard le 9 janvier de l'année suivante ;
- la famille inscrite à une bibliothèque devra présenter une preuve d'inscription, et ce, au plus tard le 9 janvier de l'année suivante.

ADOPTÉE

9.10. BUDGET ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2023 – FIXER LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR PRÉSENTATION ET ADOPTION

Rés. 272-12-2022 IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, APPUYÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton fixe la tenue de la séance extraordinaire du conseil le 15 décembre 2022, à 19 h 00 pour présentation du budget et du PTI 2023 et à 19 h 15 pour leur adoption.

ADOPTÉE

9.11. FIXER LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR, ENTRE AUTRES, DÉPOSER LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2023

Rés. 273-12-2022 IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, APPUYÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton fixe la tenue de la séance extraordinaire pour, entre autres, déposer le règlement de taxation, à la suite de la séance extraordinaire sur le budget et le PTI du 15 décembre 2022, à 19 h 20.

ADOPTÉE

9.12. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022-2023 – TOURNOI NATIONAL ATOME MOUSQUIRI

Rés. 274-12-2022 IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, APPUYÉ par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton commande le Tournoi national Atome Mousquiri de Richmond et région pour l'année 2022-2023, en prenant un « forfait don » au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

9.13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – COMITÉ ÉLÉ

Rés. 275-12-2022 IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, APPUYÉ par Philippe Gosselin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ au Comité d'Éveil à la Lecture pour l'édition 2022.

ADOPTÉE

9.14. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – CENTRAIDE ESTRIE

Rés. 276-12-2022 IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, APPUYÉ par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ à l'organisme Centraide Estrie pour l'édition 2022.

ADOPTÉE

9.15. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 – CHŒUR BELLA VOCE

Rés. 277-12-2022 IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, APPUYÉ par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ au Chœur Bella Voce pour l'édition 2022.

ADOPTÉE

9.16. RAPPORT D'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS – BUTS DE HOCKEY NON-CONFORME

Rés. 278-12-2022 CONSIDÉRANT QUE le rapport reçu fait état du poids et de la profondeur devant être respectés afin que les équipements soient sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE les buts que possède la Municipalité ne sont pas conformes ni sécuritaires ;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise l'achat de deux (2) buts de hockey OHA, pour un montant de l'ordre de 2 100 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. IMMATRICULATION – BALAI SUR ROUE

Rés. 278-12-2022 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est doté d'un balai sur roue et que celle-ci doit faire le transfert de la machine-outil de catégorie F ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la directrice générale à immatriculer le véhicule afin d'officialiser le transfert, et ce, avant le 16 décembre 2022.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022-2023 – WALES HOME

Rés. 279-12-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ à la Fondation Wales pour l'édition 2022.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 29 La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 9 janvier 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 6^e jour du mois de décembre 2022.

Lynda Tétreault,
Mairesse